

TARIFS 2020-2021

1/ Tarifs de l'école de musique et de danse pour les résidents de Centre Morbihan Communauté

TARIFS ENFANTS (- de 22 ans)					
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois	≤ 250	> 250 et ≤ 500	> 500 et ≤ 1 000	> 1 000 et ≤ 1 750	> 1 750
DANSE					
Eveil	109 €	124 €	154 €	164 €	170 €
Cycle 1 et 2	179 €	206 €	258 €	270 €	282 €
Hors cursus « adolescents »	115 €	130 €	164 €	173 €	182 €
MUSIQUE					
Eveil	109 €	124 €	154 €	164 €	170 €
Formation instrumentale + disciplines collectives	282 €	322 €	404 €	425 €	444 €
Discipline collective	61 €	70 €	88 €	91 €	97 €
Percussions africaines	94 €	106 €	133 €	139 €	148 €

TARIFS ADULTES (22 ans et +)					
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois	≤ 250	> 250 et ≤ 500	> 500 et ≤ 1 000	> 1 000 et ≤ 1 750	> 1 750
DANSE					
	173 €	197 €	245 €	257 €	269 €
MUSIQUE					
Formation instrumentale + disciplines collectives	296 €	338 €	424 €	445 €	466 €
Discipline collective	85 €	97 €	121 €	127 €	133 €
Percussions africaines	118 €	133 €	166 €	172 €	181 €

2/ Les réductions

Une réduction est accordée pour les élèves qui suivent deux cursus ou plus (deux ou plusieurs cursus *musique*, ou un cursus *musique* + un cursus *danse* par exemple) : - 20 % sur le deuxième cursus et les suivants, le cas échéant. En cas de multiple cursus soumis à tarification différente, la réduction de 20% est appliquée à la / aux discipline(s) la/les moins onéreuse(s).

Des réductions sont accordées aux membres d'une même famille, le premier membre étant classé dans la discipline la plus onéreuse :

- Le 2^{ème} membre de la famille bénéficie d'une réduction de 10%
- Le 3^{ème} membre de la famille bénéficie d'une réduction de 15%
- Le 4^{ème} membre de la famille (et les suivants) bénéficie(nt) d'une réduction de 20%

Ces réductions sont cumulables avec la réduction accordée pour les élèves qui suivent deux cursus.

3/ Tarifs locations d'instruments

Les élèves inscrits à l'école de musique et de danse peuvent bénéficier de location d'instruments. La location d'instrument est accordée pour deux ans maximum, sauf pour le violon (pour lequel elle est accordée pour trois années par taille). Les tarifs sont fixés de la manière suivante :

Instrument (avec étui ou housse)	Tarif annuel de location
Accordéon diatonique	80€
Basse électrique	40€
Batterie	80€
Biniou	80€
Bombarde en si bémol	40€
Djembe	40€
Guitare d'étude	40€
Harpe celtique	120€
Trompette si bémol	80€
Saxophone soprano courbe	80€
Saxophone alto	100€
Violon d'étude	100€

REGLEMENT DE FACTURATION 2020/2021

1/ Inscription à l'école de musique et de danse de Centre Morbihan Communauté

La priorité d'accès à l'enseignement de l'école de musique et de danse est donnée aux administrés du territoire de Centre Morbihan Communauté.

Les personnes résidant à l'extérieur du territoire de Centre Morbihan Communauté sont acceptées dans la limite des places disponibles. Sont considérés comme adultes les élèves âgés de 22 ans et plus au 1^{er} septembre.

2/ Le quotient familial de l'école de musique et de danse de Centre Morbihan Communauté

Le quotient familial de l'école de musique et de danse de Centre Morbihan Communauté est appliqué uniquement aux résidents de Centre Morbihan Communauté (enfants, adultes, également pour les élèves en famille d'accueil sur le territoire de Centre Morbihan Communauté).

Pour bénéficier du quotient familial, il est nécessaire de remettre à l'administration de l'école de musique et de danse pour le 30 septembre au plus tard, l'avis d'imposition de l'année N sur les revenus de l'année N-1 (les couples en situation de vie maritale doivent fournir les deux avis d'imposition).

Les usagers qui ne remettraient pas leur avis d'imposition seraient classés de fait en tranche 5. Elles doivent toutefois remettre à l'administration de l'école de musique et de danse pour le 30 septembre au plus tard, un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois, afin de pouvoir bénéficier du tarif « résidents » de Centre Morbihan Communauté.

Exemple de calcul pour le quotient : le revenu fiscal de référence du foyer est de 40 000€ pour 4 parts (couple avec 3 enfants). Le calcul est le suivant : 40 000 divisés par 4 parts, puis par 12 mois donnent un quotient mensuel de 833 et classent la famille dans la tranche 3.

3/ Le paiement

Le paiement s'effectue directement auprès du Trésor Public de Locminé. Tout règlement déposé directement auprès de l'école de musique et de danse ne sera pas accepté.

Le paiement s'effectue sur l'ensemble des tarifs en trois fois (décembre, février et mai) ou en 6 fois par prélèvement (de décembre à mai). La date de prélèvement automatique est fixée au 10 du mois.

Le paiement de la scolarité complète est obligatoire au-delà des trois semaines d'essai prévues à compter du premier cours de septembre, même si l'élève arrête ses études dans le courant de l'année ou lorsqu'il n'a pas pu suivre de cours pendant une longue période. Des demandes de remboursement pourront être étudiées en fin d'année scolaire pour les raisons suivantes :

- déménagement pour raison professionnelle,
- changement d'emploi du temps professionnel,
- problème de santé sur présentation d'un certificat médical,

Centre Morbihan Communauté accepte les aides aux activités culturelles des différents comités d'entreprise, de la CAF, de la MSA, du CNAS, les tickets sports (pour la danse), les chèques vacances, les aides des communes (notamment la commune de Locminé). Les personnes qui souhaitent faire valoir une aide de la commune de Locminé doivent la remettre à l'administration de l'école de musique et de danse pour le 30 septembre au plus tard.

4/ Demandes de remboursement

Les demandes de remboursement ne seront prises en compte qu'à partir de 5 semaines d'absence consécutives. Ainsi un usager absent une, deux, trois ou quatre semaines consécutives ne pourra pas demander de remboursement. A partir de cinq semaines consécutives d'absence, l'usager, à sa demande, sera remboursé au prorata du nombre de cours non suivis. Les demandes doivent être adressées par courrier au Président de Centre Morbihan Communauté, en indiquant le motif de la demande, et être obligatoirement accompagnées de pièces justificatives (arrêté de mutation, courrier de l'employeur, certificat médical...) et d'un R.I.B. Ces demandes doivent être formulées au plus tard le 10 juin de l'année en cours. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte. Le remboursement sera calculé au prorata du nombre de cours non suivis (sur une moyenne de 35 semaines de cours annuels) et du tarif appliqué à l'élève.

5/ Tarifs appliqués aux personnes qui résident en dehors de territoire de Centre Morbihan Communauté

Les personnes résidant à l'extérieur du territoire de Centre Morbihan Communauté sont acceptées dans la limite des places disponibles. Sont considérés comme adultes les élèves âgés de 22 ans et plus au 1^{er} septembre.

Tarifs appliqués aux élèves résidents à l'extérieur du territoire de Centre Morbihan Communauté :

Extérieurs à Centre Morbihan Communauté		Tarifs annuels
Tarifs enfants (- de 22 ans)		
Musique	Eveil	315 €
	Formation instrumentale + disciplines collectives	1170 €
	Discipline collective	148 €
	Percussions africaines	440 €
Danse	Eveil	233 €
	Cycle 1 et 2	315 €
	Hors cursus	305 €
Tarifs adultes (22ans et +)		
Musique	Formation instrumentale + disciplines collectives	1170 €
	Discipline collective	148 €
	Percussions africaines	450 €
Danse		365 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- DE VALIDER les tarifs proposés ci-dessus
- D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de la culture à signer tout document se rapportant au dossier.